Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D_16-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 octobre 2021
Délibération n°16/2021

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9				9	9	/	/

Objet : Dépôt d'un dossier LEADER « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier »

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D_16-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le contexte de croissance du nombre des usagers de l'Ecopole du Val d'Allier, en particulier avec l'ouverture de la voix verte en 2020, il est souhaitable de commander une étude pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Ecopôle du Val d'Allier (attractivité/fréquentation/capacité du lieu à offrir des services/détournement des usages initiaux) et comment il est vécu, pratiqué par qui, à quel moment et comment ? Quels sont les attentes des usagers ?...

Au moyen d'une enquête par questionnaire (entretiens directifs, plan d'échantillonnage), les principaux objectifs sont :

- Identifier les usagers (caractéristique des personnes présentes) et les services rendus par l'Ecopole,
- Identifier le rapport des usagers aux enjeux du site (avec constat et analyse des comportements prévus/imprévus),
- Observer et analyser les pratiques (indicateur de qualité du service rendus par l'espace)
- Connaître le niveau de satisfaction des usagers.

D'un point de vue qualitatif, les flux d'usagers et leurs activités seront spatialisés en s'appuyant sur la structuration des différents lieux et leur aménagement.
D'un point de vue quantitatif, dans le but d'approfondir la connaissance de la fréquentation du site, cette démarche sera complétée par l'équipement d'un nouvel éco compteur afin d'avoir un suivi fiable et régulier du nombre de visiteurs du site (comptage automatique).

Dans un second temps, cette étude objective et analytique des capacités, usages et pratiques du site ainsi que du degré d'appropriation des lieux par les usagers, permettra d'émettre des pistes d'actions sur l'adaptation des aménagements et de la gestion du site pour répondre aux attentes et besoins identifiés.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER « *Val d'Allier du Grand Clermont* », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à l'étude de la fréquentation du site de l'Ecopôle du Val d'Allier, le Président propose de déposer une demande d'aide pour la réalisation du diagnostic décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses immatérielles	**10633,28 €**	LEADER (80%)	13 185,28€
Prestation pour la réalisation du diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopole du Val d'Allier (unité de recherche)	10633,28 €	Autofinancement (20%)	3 296,32€
Dépenses matérielles	**5 848,32 €**		
Petits matériels pour la collecte de données qualitative : questionnaire, cartographie des usages (tablette)	658,32 €		
Acquisition d'un petit matériel pour la collecte de données quantitative – écocompteur	5190 €		
Coût global de l'opération	**16 481,6 €**		**16 481,6€**

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D_16-DE

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcouts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à ***l'unanimité*** :

- **De valider** une enveloppe de 11000 € HT pour une prestation d'étude diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopole du Val d'Allier
- **De valider** une enveloppe de 5500 € HT pour l'acquisition et l'installation d'un eco-compteur
- **De valider** une enveloppe de 700 € HT pour l'acquisition de petit matériel d'enquête
-
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **D'autoriser** la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement
-
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTÉS
S.E.A.T.
MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D_16-DE